

PANORAMA DES NORMES BANCAIRES ET FINANCIERES



Edition 2026

SOMMAIRE

I. VUE D'ENSEMBLE SUR LES LIVRABLES	4
II. PRESENTATION DES NORMES ET PUBLICATIONS.....	6
II.1. NORME N CONOBAFI 1510 : REFERENTIELS DE SECURITE POUR LES MOYENS ET SERVICES DE PAIEMENT	7
II.2. NORME N CONOBAFI 1511 : LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX, LE FINANCEMENT DU TERRORISME ET LA PROLIFERATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE	8
II.3. NORME N CONOBAFI 1512 : RECOMMANDATIONS EN VUE DE SE CONFORMER AUX EXIGENCES DE LA NORME ISO 20022.....	9
II.4. PUBLICATION P CONOBAFI 009 : EXIGENCES DE LA NORME ISO 20022 EN MATIERE DE STRUCTURATION DES ADRESSES.....	10
II.5. PUBLICATION P CONOBAFI 010 : FOIRE AUX QUESTIONS RELATIVE A LA SIGNATURE ELECTRONIQUE	11

A close-up photograph of a person's hand holding a white pen, poised to write on a document. The document is filled with various financial charts, including several bar graphs with red and blue bars, and a pie chart in the bottom left corner. The background is slightly blurred, emphasizing the hand and the pen.

I. VUE D'ENSEMBLE SUR LES LIVRABLES

Le tableau ci-après donne une vue d'ensemble des livrables publiés en 2025 par le Comité Ouest Africain d'Organisation et de Normalisation Bancaire et Financière (**CONOBAFI**).

Références	Intitulé des livrables homologués
NORMES	
N CONOBAFI 1510	<ol style="list-style-type: none"> 1. Référentiel de sécurité des chèques et effets de commerce ; 2. Référentiel de sécurité des virements et prélèvements ; 3. Référentiel de sécurité des transactions électroniques.
N CONOBAFI 1511	<ol style="list-style-type: none"> 1. Guide des bonnes pratiques pour l'identification et la vérification de la clientèle par les institutions financières ; 2. Guide sur la connaissance et le suivi de la relation d'affaires ; 3. Guide sur l'identification des risques types de BC/FT/FP.
N CONOBAFI 1512	Guide de recommandations pour la mise en conformité des institutions financières aux exigences de la norme ISO 20022 en matière de structuration des adresses.
PUBLICATIONS	
P CONOBAFI 009	Note sur les exigences en matière de structuration des adresses selon la norme ISO 20022.
P CONOBAFI 010	Foire aux questions sur la signature électronique.

II. PRESENTATION DES NORMES ET PUBLICATIONS



CNEC



CSMP



C-LBC/FT/FP



C-QR-CODE



C-SWIFT



C-PRELEVEMENT



CNPOC



C-SECURITE



C-API



Cette section décrit les normes et publications homologuées en 2025 et fait ressortir les bénéfices attendus de leur mise en œuvre.

II.1. NORME N CONOBIFI 1510 : REFERENTIELS DE SECURITE POUR LES MOYENS ET SERVICES DE PAIEMENT

DESCRIPTION DE LA NORME

Cette norme, issue de travaux d'élaboration de trois (3) référentiels, propose une démarche harmonisée d'identification des risques associés aux chèques, effets de commerce, virements, prélèvements et transactions électroniques.

Elle définit également des objectifs de sécurité à mettre en œuvre par l'ensemble des acteurs du secteur, représentant les exigences minimales requises.

BENEFICES ATTENDUS DU DEPLOIEMENT

- Renforcer la confiance des utilisateurs vis-à-vis des moyens et services de paiement et assurer une meilleure protection de leurs données ;
 - Favoriser l'adoption par les acteurs, d'une démarche harmonisée en termes d'analyse des risques associés aux moyens et services de paiement ;
 - Mettre à disposition un cadre normatif de sécurité contribuant au renforcement des systèmes de paiement.
-

STRUCTURES AYANT PARTICIPE AUX TRAVAUX

- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Burkina Faso ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Mali ;
- Groupe Interbancaire Monétique de l'Union Économique et Monétaire Ouest-africaine (GIM-UEMOA).
- IZAQA SAS ;
- NITA Transfert d'argent ;
- PAYPLUS Africa ;
- Wafacash West Africa.



II.2. NORME N CONOBAFI 1511 : LUTTE CONTRE LE BLANCHIMENT DE CAPITAUX, LE FINANCEMENT DU TERRORISME ET LA PROLIFERATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

DESCRIPTION DE LA NORME

Cette norme regroupe trois (3) livrables complémentaires :

Le premier livrable fournit des orientations aux institutions financières, sur les procédures à mettre en œuvre pour assurer une identification fiable et conforme de la clientèle (habituelle, occasionnelle, personne politiquement exposée, mais également le bénéficiaire effectif).

Le deuxième livrable sert de guide pour la mise en œuvre des obligations en matière de connaissance de la clientèle et de suivi des opérations.

Le troisième livrable présente le principe de l'approche basée sur les risques et la méthodologie d'application pour la détermination des risques liés à l'activité.

BENEFICES ATTENDUS DU DEPLOIEMENT

- Harmoniser les pratiques d'identification et de vérification de la clientèle ;
 - Optimiser les procédures et dispositifs de connaissance de la clientèle et de suivi des opérations ;
 - Harmoniser les méthodes d'identification et de classification des risques ;
 - Renforcer la conformité des établissements financiers aux exigences de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive.
-

STRUCTURES AYANT PARTICIPE AUX TRAVAUX

- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO);
- Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA);
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Burkina Faso ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de la Côte d'Ivoire ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Mali ;
- Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Niger ;
- Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Togo;
- Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) ;
- Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Économique et Monétaire Ouest-africaine (GIM-UEMOA) ;
- Compagnie Financière des Paiements (CFP);
- MOOV MONEY BÉNIN.

II.3. NORME N CONOBAFI 1512 : RECOMMANDATIONS EN VUE DE SE CONFORMER AUX EXIGENCES DE LA NORME ISO 20022

DESCRIPTION DE LA NORME

La norme propose un cadre destiné aux institutions financières de l'UEMOA pour la mise en conformité des données d'adresses, aux exigences des messages financiers standardisés dans le cadre de la migration SWIFT CBPR+ vers la norme ISO 20022.

Elle détaille les règles de transposition des adresses locales vers les balises XML standardisées et propose des règles de correspondance ainsi que des cas pratiques adaptés au contexte régional.

BENEFICE ATTENDU DU DEPLOIEMENT

Faciliter la mise en conformité des institutions financières aux exigences d'adressage définies par la norme ISO 20022.

STRUCTURES AYANT PARTICIPE AUX TRAVAUX

- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Burkina Faso ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de la Côte d'Ivoire ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de la Guinée-Bissau ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Mali ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Niger ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Sénégal ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Togo ;
- Sopra Banking Software.



II.4. PUBLICATION P CONOBIFI 009 : EXIGENCES DE LA NORME ISO 20022 EN MATIERE DE STRUCTURATION DES ADRESSES

DESCRIPTION DE LA PUBLICATION

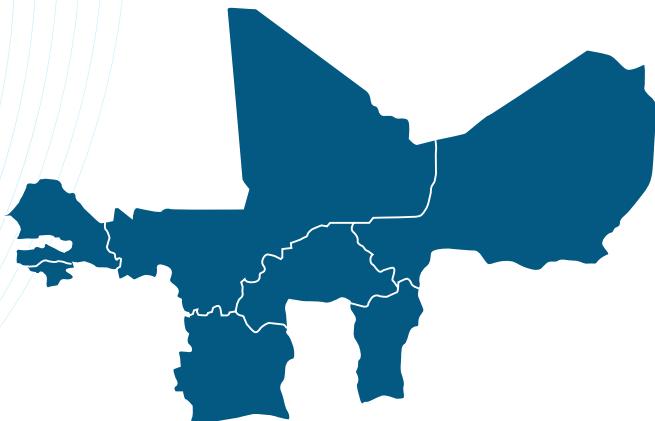
Ce document présente les champs d'adresses requis par la NORME ISO 20022, les formats standardisés à respecter, et les règles de structuration des données.

BENEFICE ATTENDU DU DEPLOIEMENT

Améliorer la compréhension des exigences de la NORME ISO 20022 en matière de structuration des adresses.

STRUCTURES AYANT PARTICIPE AUX TRAVAUX

- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Burkina Faso ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de la Côte d'Ivoire ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de la Guinée-Bissau ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Mali ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Niger ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Sénégal ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Togo ;
- Sopra Banking Software.



II.5. PUBLICATION P CONOBAFI 010 : FOIRE AUX QUESTIONS RELATIVE À LA SIGNATURE ELECTRONIQUE

DESCRIPTION DE LA PUBLICATION

Le document aborde des concepts clés relatifs à la signature électronique.

BENEFICE ATTENDU DU DEPLOIEMENT

Contribuer à une meilleure compréhension et vulgarisation des concepts clés liés à la signature électronique.

STRUCTURES AYANT PARTICIPE AUX TRAVAUX

- Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Bénin ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers de la Côte d'Ivoire ;
- Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers du Mali ;
- Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés du Burkina ;
- Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés de la Côte d'Ivoire ;
- Groupement Interbancaire Monétique de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (GIM-UEMOA) ;
- CINETPAY ;
- SEN FINTECH ;
- ID MONEY ;
- INNOV4AFRICA.





COMITE OUEST AFRICAIN D'ORGANISATION ET
DE NORMALISATION BANCAIRE ET FINANCIERE

Boulevard Mamadou Dia,
Agence Principale de la BCEAO pour le Sénégal,
5^e étage
BP: 4955 - Dakar - Sénégal

Tél : (+221) 33 889 46 25 / 33 889 46 96

Email : conobafi@conobafi.org
www.conobafi.org

